

emplois existants et d'en créer de nouveaux dans les régions où le taux chronique de chômage est très élevé. L'efficacité de ces remèdes dépend de la découverte de marchés appropriés qui pourront faire vivre l'entreprise qui a pris naissance ou survécu grâce à l'aide gouvernementale. La conciliation du besoin d'établir une compétition équitable sur le marché international avec l'obligation du Gouvernement d'aider les régions atteintes de marasme économique a constitué au cours des dernières années un problème qui a nui à nos relations bilatérales.

J'en veux pour exemple l'usine de fabrication de pneus Michelin établie en Nouvelle-Écosse grâce à l'aide du Gouvernement, dans une région économiquement défavorisée du Canada. La production de pneus de l'usine nécessite un marché d'exportation en plus du marché canadien. Parce que Washington était d'avis que l'aide du Gouvernement canadien accordée à Michelin allait à l'encontre des forces traditionnelles du marché, il a imposé par la suite des droits compensateurs rigides aux exportations de cette société. Toutefois, il ne s'agit pas à nos yeux d'une dislocation du commerce. Les États-Unis s'inquiètent de ce que l'usine Michelin donnerait plutôt lieu à un transfert d'emplois des États-Unis au Canada. Nous constatons que le transfert ne s'est produit qu'au Canada, d'une région à l'autre. Les modes de transfert étaient conformes aux règles internationales en ce domaine, règles auxquelles le Canada souscrit, mais non pas les États-Unis.

Vous comprendrez que, dans ces circonstances, le Canada se préoccupe également des conséquences plus vastes de cette décision sur le devoir qu'a le Gouvernement envers sa population de mettre en application une politique d'aide régionale efficace.

On a accordé également une importance considérable aux États-Unis à la politique du Canada en matière de ressources énergétiques. Et les rapports canado-américains dans ce secteur sont importants pour les deux pays. Un certain nombre de facteurs ont permis de faire saisir à de nombreuses gens toute la portée de la demande mondiale accélérée en hydrocarbures. Il était tout naturel que l'attention se tourne vers les réserves canadiennes de pétrole, surtout depuis que certaines pénuries aux États-Unis se sont produites dans des domaines utilisant les importations canadiennes. Pendant plus d'une décennie, nos exportations ont progressé rapidement, et presque toutes sont destinées aux États-Unis sous la forme de matières premières pour vos raffineries.

Toutefois, la récente croissance de la demande américaine a épuisé notre capacité de production et de transport du pétrole. Le maintien de l'approvisionnement en pétrole canadien de nos raffineries intérieures se trouvait menacé. En outre, bien que la politique nationale canadienne en matière d'énergie a été et demeure d'exporter des quantités qui sont nettement des excédents par rapport aux besoins intérieurs, la croissance récente et prévisible de la demande d'exportation du pétrole a atteint un niveau qui appelle un sérieux examen. Cela s'impose si nous voulons nous assurer de pouvoir répondre aux exigences prévisibles au Canada.

Pour cette raison, le Gouvernement canadien a récemment institué des mesures de contrôle des exportations de pétrole. Cette mesure visant à